



unesco

Programme de jumelage
et mise en réseau
des universités

Le programme UNITWIN/Chaires UNESCO

Directives et procédures

Révisé en mars 2022



L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.

Ce document remplace les directives précédentes. Il vise à aider toutes les parties intéressées à prendre les mesures nécessaires pour participer pleinement au programme UNITWIN et à tirer le meilleur parti de ses avantages.

Les désignations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

© UNESCO, 2022

Oeuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>).

Les utilisateurs du contenu du présent document acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-en>).

Image de couverture : © UNESCO/C.ALIX

Mise en page : Aïda Alhabshi

Table des matières

Introduction	2
Que sont les Chaires UNESCO et les Réseaux UNITWIN ?	3
Qui peut accueillir une Chaire UNESCO ou un Réseau UNITWIN ?	3
Étapes de la création d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN	4
Étapes : Commissions nationales pour l'UNESCO	5
Étapes : Institutions d'enseignement supérieur	7
Accord entre l'UNESCO et l'institution hôte	11
Nomination et transfert du responsable de la Chaire ou du coordinateur du Réseau	11
Coopération et communication avec l'UNESCO	11
Renouvellement des accords	11
Résiliation ou non-renouvellement de l'accord	12
Utilisation du logo	12
Certificats et diplômes	13
Annexes	14
A - Formulaire pour la création de Chaires UNESCO ou de Réseaux UNITWIN	15
B - Critères pour la création d'une chaire UNESCO et d'un réseau UNITWIN	20
C - Guide d'utilisation de la plateforme de soumission en ligne	22

Introduction

Le programme UNITWIN/chaires UNESCO (ci-après dénommé “le programme UNITWIN”)¹ mobilise l’expertise des établissements d’enseignement supérieur et de recherche pour relever les défis interdépendants d’un monde de plus en plus complexe. Il a été créé en 1992 avec la vision de faire progresser un système intégré de recherche, de formation et d’activités dans divers domaines en construisant des réseaux universitaires et en encourageant la coopération interuniversitaire par le transfert de connaissances et d’expertise au-delà des frontières.

Le programme UNITWIN est une ressource intellectuelle et stratégique unique regroupant quelque 900 institutions de plus de 120 pays et visant à renforcer les liens entre la recherche et les politiques et pratiques de développement aux niveaux national, régional et mondial. Il a contribué à renforcer les systèmes d’enseignement supérieur et à favoriser les partenariats et les réseaux de recherche collaborative. Grâce à son approche intégrée qui combine la recherche, l’enseignement et la formation, ainsi que l’engagement communautaire, le programme a prouvé sa valeur en faisant progresser les connaissances interdisciplinaires de l’UNESCO et le rôle de l’Organisation en tant qu’observatoire mondial et en tant que laboratoire d’idées. Il établit de nouveaux programmes d’enseignement, génère de nouvelles idées par la recherche et le dialogue, et contribue à l’enrichissement des partenariats et des réseaux d’enseignement supérieur existants. Surtout, il a inspiré des générations d’étudiants et de chercheurs à aligner leur travail sur celui de l’UNESCO afin de soutenir les idéaux de l’Organisation.

Alors que le monde est confronté à un large éventail de bouleversements technologiques, sociaux, politiques et environnementaux, le programme UNITWIN est plus que jamais nécessaire pour faire progresser la mission de l’UNESCO et son rôle intellectuel au sein des Nations Unies, afin de contribuer au développement durable. Dans un esprit de solidarité et de coopération intellectuelles, les établissements d’enseignement supérieur et de recherche mettent en commun leurs ressources par le biais des Chaires UNESCO ou des réseaux UNITWIN pour faire avancer la recherche prospective et contribuer à la résolution de problèmes de développement complexes et multiformes. Ils font office de groupes de réflexion et de passerelles entre le monde universitaire, la société civile, les communautés locales, la recherche et l’élaboration des politiques, renforçant ainsi le lien entre la recherche, la formation, la société civile, la politique et l’UNESCO.

L’adhésion au programme UNITWIN offre une occasion unique de s’engager dans le partage des connaissances par le biais d’un réseau mondial interdisciplinaire d’établissements d’enseignement supérieur engagés à faire progresser la recherche, la formation et l’action en faveur d’un développement durable fondé sur la justice sociale, économique, environnementale et épistémique. Elle renforce les capacités institutionnelles qui ont un impact sur le développement éducatif, socio-économique et culturel aux niveaux national, régional et international.

Les activités et les projets entrepris par les Chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN aspirent à encourager le débat intellectuel public, les réflexions éthiques, l’établissement de normes, la recherche et le progrès scientifique, la connaissance et l’information ouvertes, et l’éducation dans un esprit de coopération internationale. À ce titre, les candidatures doivent inclure des activités qui favorisent la coopération Sud-Sud ou Nord-Sud-Sud². En outre, les candidatures orientées vers l’avenir³ ou interdisciplinaires⁴ dans leur conception sont particulièrement bienvenues.

1 UNITWIN est l’abréviation de University Twinning and Networking (Jumelage et mise en réseau des universités)

2 La coopération Sud-Sud représente l’échange de connaissances, de technologies et de ressources entre les gouvernements, les établissements d’enseignement supérieur, les ONG, les fondations, les agences et les organisations ou entreprises du secteur privé ou public, et les individus dans le Sud global. La coopération Nord-Sud-Sud, ou coopération triangulaire, désigne la collaboration entre deux ou plusieurs pays du Sud avec une ou plusieurs institutions du Nord. L’UNESCO, en tant qu’organisateur et courtier du savoir, joue un rôle important dans l’établissement et le renforcement de tels partenariats par le biais d’activités de collaboration, de partage des connaissances et de mise en réseau aux niveaux mondial, interrégional, régional ou national

3 Les projets axés sur l’avenir, ou ceux qui s’inscrivent dans un contexte mondial en mutation et en tiennent compte, sont ceux qui encouragent les idées créatives et novatrices sur les relations entre les futurs anticipés et les futurs alternatifs.

4 Les approches interdisciplinaires des activités et des projets n’impliquent pas seulement de rassembler l’expertise de plusieurs disciplines et sur des questions transversales, mais combinent également la prospective fondée sur l’utilisation de données et des preuves, l’application de cadres théoriques, la recherche sur le terrain et les résultats des débats sur les politiques publiques. L’UNESCO accueille favorablement les projets et les activités visant à résoudre des problèmes de développement complexes et interconnectés qui trouvent un écho dans l’expertise de l’Organisation dans tous ses secteurs et y contribuent.

Que sont les Chaires UNESCO et les Réseaux UNITWIN ?

Chaires UNESCO

Une Chaire UNESCO est une équipe dirigée par une institution d'enseignement supérieur ou de recherche qui s'associe à l'UNESCO pour un projet visant à faire progresser les connaissances et les pratiques dans un domaine prioritaire commun. Le partenariat est formalisé par un accord entre le Directeur général de l'UNESCO et le responsable de l'institution qui accueille la Chaire UNESCO (Recteur, Président, Vice-Chancelier).

Établie au sein d'une unité d'enseignement ou de recherche, d'un département ou d'une faculté de l'établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, la Chaire UNESCO est dirigée par un responsable académique appelé responsable de la Chaire. Le responsable de la Chaire est soutenu par une équipe d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants de l'institution ou des institutions d'accueil, ainsi que par le personnel d'autres organisations partenaires (par exemple, d'autres institutions, des ONG, le secteur privé, le gouvernement) dans le pays d'accueil et dans d'autres pays qui sont associés aux activités de la Chaire.

Réseaux UNITWIN

Un Réseau UNITWIN est un partenariat entre l'UNESCO et un réseau d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche composé d'au moins trois institutions de pays différents, dont deux au moins doivent être situées dans le Sud global, et qui mettent en commun leurs compétences et leurs ressources autour d'un ou plusieurs thèmes particuliers. Le partenariat est établi par un accord entre le Directeur général de l'UNESCO et le responsable de chaque institution proposée comme partenaire du réseau. Le réseau proposera un coordinateur pour représenter le réseau UNITWIN.

Les institutions d'enseignement supérieur accueillant des Chaires UNESCO travaillant sur le même thème ou des thèmes étroitement liés peuvent se regrouper en réseau et/ou faire une demande de réseau UNITWIN. Si la candidature est acceptée par l'UNESCO, la création du réseau UNITWIN est formalisée par un accord entre l'UNESCO et le réseau. En outre, les établissements d'enseignement supérieurs qui sont déjà liés à d'autres universités en vertu d'accords bilatéraux peuvent décider d'étendre ces accords bilatéraux à un accord multilatéral et demander d'adhérer un réseau UNITWIN.

Qui peut accueillir une Chaire UNESCO ou un Réseau UNITWIN ?

Les Chaires UNESCO ou les Réseaux UNITWIN ne peuvent être établis que dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont reconnus, accrédités ou autrement sanctionnés par l'autorité nationale ou locale compétente. L'UNESCO accueille également les candidatures des États membres de l'ONU, même s'ils ne sont pas des États membres de l'UNESCO au moment de la demande.

Cependant, d'autres types d'institutions peuvent s'associer à une Chaire UNESCO ou à un Réseau UNITWIN. Il s'agit notamment d'ONG et de fondations, d'autres associations universitaires, de réseaux interuniversitaires et universitaires qui souhaitent lier leurs activités au programme UNITWIN, ainsi que d'institutions et d'agences publiques ou privées nationales, régionales et internationales qui coopèrent actuellement avec l'UNESCO ou prévoient de le faire dans un domaine de coopération intellectuelle.

Les institutions souhaitant accueillir une Chaire UNESCO ou devenir membre d'un réseau UNITWIN doivent disposer d'un financement adéquat ou de plans concrets pour mobiliser des fonds afin d'entreprendre les activités du projet proposé. Bien que l'UNESCO ne fournisse aucun soutien financier aux Chaires UNESCO ou aux réseaux UNITWIN, une proposition de financement d'une Chaire UNESCO ou d'un réseau UNITWIN peut être faite via la Commission nationale pour l'UNESCO concernées au [Programme de participation de l'UNESCO](#).

Étapes de la création d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN

La date limite de soumission des candidatures par les établissements d'enseignement supérieur, et validées par les Commissions nationales, pour la création de nouvelles Chaires UNESCO ou de nouveaux Réseaux UNITWIN est le 30 avril de chaque année. Avant la soumission, la proposition doit avoir été validée par la Commission nationale pour l'UNESCO concernée. Les résultats de l'évaluation de ces candidatures sont communiqués au plus tard le 30 septembre de chaque année. Dans le cas où la demande est évaluée positivement, l'accord pour établir la Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN est finalisé entre octobre et décembre.

Cette section donne un aperçu du calendrier et des étapes de la candidature et de la création d'une nouvelle Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN. Elle détaille les tâches à entreprendre par les Commissions nationales pour l'UNESCO et les établissements d'enseignement supérieur au cours de chaque phase du processus. Il fournit également des indications sur la plateforme en ligne à utiliser par les établissements d'enseignement supérieur pour la soumission des candidatures et par les Commissions nationales pour la validation des candidatures. Calendrier et étapes pour les candidatures.

Figure 1. Calendrier et étapes des candidatures

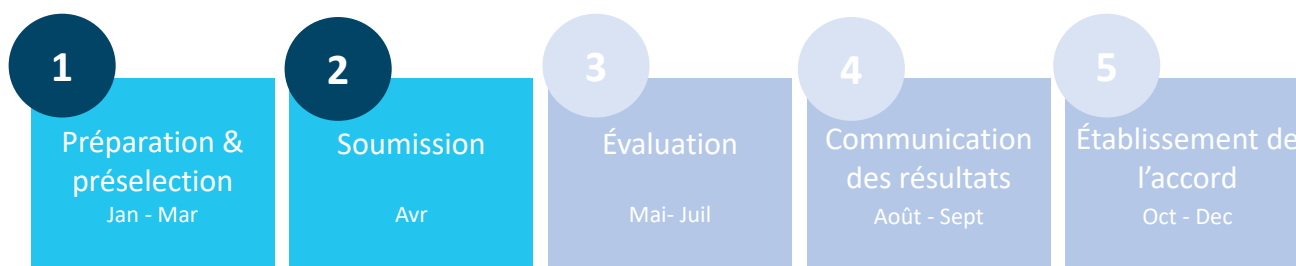


ÉTAPES	ACTIONS	ENTITÉS RESPONSABLES
1	Préparation et présélection des candidatures [Janvier – Mars]	
	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements d'enseignement supérieur consultent les Commissions nationales et les entités de l'UNESCO (le cas échéant) pour préparer et examiner les candidatures avant leur soumission. 	Institutions d'enseignement supérieur Commissions nationales pour l'UNESCO
2	Validation et soumission des candidatures [Avril]	
	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements d'enseignement supérieur soumettent les candidatures pour validation finale et approbation par leur Commission nationale respective avant le 30 avril.. 	Institutions d'enseignement supérieur Commissions nationales pour l'UNESCO
3	Évaluation des candidatures [Mai-Juillet]	
	<ul style="list-style-type: none"> L'UNESCO entreprend l'évaluation technique des candidatures. 	UNESCO
4	Communication des résultats [Août-Septembre]	
	<ul style="list-style-type: none"> L'UNESCO communique les résultats de l'évaluation aux établissements d'enseignement supérieur et aux Commissions nationales. En cas d'évaluation positive, le projet d'accord est également communiqué. 	UNESCO

5	Établissement d'un accord pour la nouvelle Chaire UNESCO/le réseau UNITWIN [Octobre – Décembre]	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions hôtes dont la candidature a été acceptée approuvent le projet d'accord communiqué par l'UNESCO. • L'accord est signé par le Directeur général de l'UNESCO et transmis à l'institution hôte pour signature finale. • Dès réception de l'accord cosigné, la Chaire ou le Réseau est considéré comme officiellement établi, ajouté à la base de données des chaires et réseaux et annoncé sur le site web d'UNITWIN. • La nouvelle Chaire UNESCO ou le nouveau Réseau UNITWIN est encouragé à promouvoir le partenariat avec l'UNESCO sur son site web et sur d'autres canaux de communication. 	Institution hôte Commissions nationales UNESCO

Étapes : Commissions nationales pour l'UNESCO

Les Commissions nationales pour l'UNESCO jouent un rôle important dans le succès du programme UNITWIN en encourageant le dialogue interdisciplinaire et la coopération entre les Chaires UNESCO établies et les Réseaux UNITWIN au niveau national et en mettant à profit leur expertise pour contribuer aux programmes de l'UNESCO. Les Commissions nationales pour l'UNESCO sont engagées dans de multiples étapes du processus de candidature et de renouvellement.



Au cours des phases de préparation et de présélection (janvier - mars) et de soumission des candidatures (avril), les Commissions nationales pour l'UNESCO doivent s'assurer de suivre les étapes suivantes :

- **Annonce.** Etablir un calendrier et annoncer l'éventualité de soumettre des candidatures à l'UNESCO pour la création de Chaires UNESCO ou de réseaux UNITWIN. Notez que certaines Commissions nationales sont encouragés à initier le processus de présélection quelques mois avant la date limite.
- **Examen et présélection.** Examiner et présélectionner les projets qui répondent aux critères d'admissibilité (voir l'annexe) et aux autres orientations supplémentaires de l'UNESCO pour un cycle particulier de propositions (par exemple, le nombre maximum de propositions ou l'accent mis sur des domaines thématiques donnés). Il est recommandé aux Commissions nationales d'organiser des processus indépendants d'examen par les pairs des demandes potentielles afin de s'assurer que les objectifs de la demande proposée sont conformes aux priorités de l'UNESCO, (selon son Programme approuvé et sa Stratégie à moyen terme).
- **Soutien technique.** Informer les établissements d'enseignement supérieur présélectionnés et les conseiller, le cas échéant, pour affiner leurs propositions de projet et leurs candidatures avant de les soumettre.
- **Inscription.** Enregistrer les établissements d'enseignement supérieur présélectionnés, soit en remplissant [le formulaire de demande de compte](#), soit en s'assurant que l'établissement d'enseignement supérieur présélectionné s'est inscrit via le formulaire susmentionné. Seuls les établissements d'enseignement supérieur inscrits recevront une invitation à remplir la demande en ligne.
- **Lettres de soutien.** Envoyer des lettres de soutien aux établissements d'enseignement supérieur dont les propositions ont été présélectionnés pour soumettre leur candidature à l'UNESCO. Il est conseillé de préparer et d'envoyer ces lettres aux établissements d'enseignement supérieur avant le 31 mars.

- **Validation.** Examiner les candidatures complétées sur la plateforme de soumission en ligne et approuver/valider la soumission. En plus des lettres de soutien et de validation enregistrés sur la plateforme, les Commissions nationales pour l'UNESCO sont priées d'envoyer une lettre ou un message électronique séparé à l'UNESCO (unitwin@unesco.org) énumérant les noms des Chaires ou Réseaux proposés pour le cycle de candidatures. La lettre ou le courriel doit mettre en exergue la valeur ajoutée du projet proposé pour l'UNESCO, pour le programme UNITWIN et pour les pays/régions.

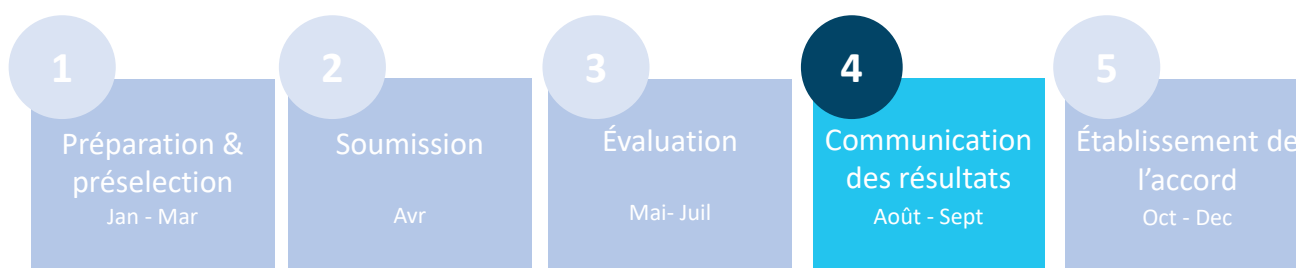
COMMENT ACCÉDER À LA PLATEFORME DE SOUMISSION EN LIGNE

Les Commissions nationales pour l'UNESCO ont accès à la plateforme de soumission en ligne pour examiner les demandes et les valider avec leurs comptes génériques de l'UNESCO:

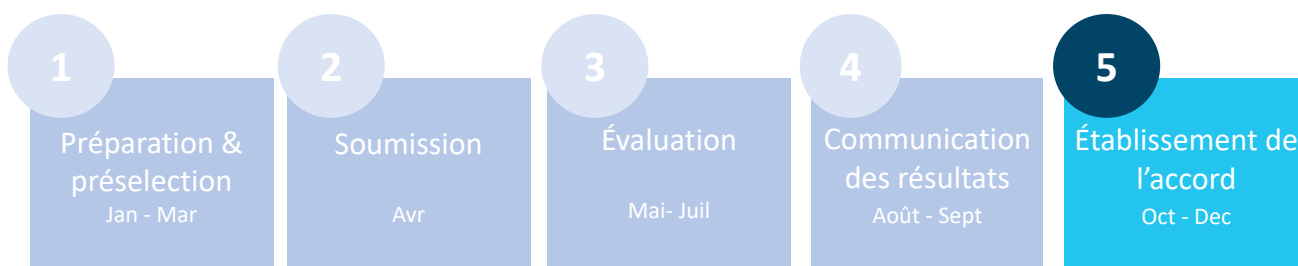
- Connectez-vous à la plateforme de soumission en ligne : [Plate-forme de gestion UNITWIN - Accueil \(sharepoint.com\)](https://sharepoint.com)
- Sur la page de connexion, entrez le nom d'utilisateur (natcom.pays@natcom.unesco.org)
- Entrez le mot de passe associé au compte UNESCO de la Commission nationale pour l'UNESCO.

Une notification de validation sera envoyée à la Commission nationale pour l'UNESCO lorsqu'un établissement d'enseignement supérieur soumettra sa candidature.

Contactez l'équipe de coordination du programme UNITWIN pour tout problème technique : unitwin@unesco.org.



- **Communication des résultats de l'évaluation.** Une fois que l'UNESCO aura terminé son processus d'évaluation interne, les résultats seront communiqués aux établissements d'enseignement supérieur par courrier électronique, et les Commissions nationales seront tenues informées. Dans le cas d'une évaluation négative, l'établissement d'enseignement supérieur recevra un message électronique. En cas d'évaluation positive, l'établissement d'enseignement supérieur reçoit le projet d'accord proposé par courriel. Il peut y avoir d'autres échanges entre l'UNESCO et l'établissement d'enseignement supérieur pour affiner le contenu de l'accord avant sa cosignature.

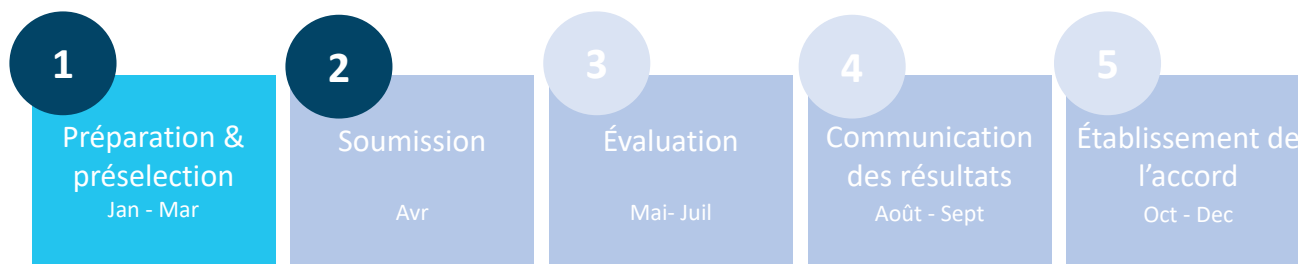


Suite à la cosignature de l'Accord, les Commissions nationales faciliteront les collaborations entre l'UNESCO, les Chaires et les Réseaux, et d'autres partenaires importants au niveau national. Cela comprend la mise en place des activités potentielles suivantes.

- **Convocation et mise en réseau.** Lancer et promouvoir la nouvelle Chaire UNESCO ou le nouveau Réseau UNITWIN, fournir une orientation, des opportunités de mise en réseau, partager des informations et des bonnes pratiques, et diffuser les résultats et les activités. Les Commissions nationales sont également encouragées à organiser des réunions du réseau pour échanger des idées, soutenir et conseiller sur les activités visant à promouvoir les valeurs et les priorités de l'UNESCO et les objectifs du programme UNITWIN.

- **Évaluation du programme.** Enfin, les Commissions nationales sont encouragées à contribuer aux évaluations préliminaires des rapports d'activités, des rapports finaux et des demandes de renouvellement soumises par les Chaires UNESCO et/ou les Réseaux UNITWIN existants avant leur soumission finale à l'UNESCO. Les perspectives des Commissions nationales sur la pertinence des activités et les perspectives de développement futur sont particulièrement bienvenues lorsque les rapports d'avancement sont dus et/ou soumis. À cette fin, les Commissions nationales seront informées de l'échéance des rapports d'étape et des demandes de renouvellement.

Étapes : Institutions d'enseignement supérieur



Lorsque les équipes des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche élaborent leurs propositions, elles peuvent consulter les experts thématiques de l'UNESCO afin d'optimiser les synergies avec le mandat, les priorités et le programme de l'UNESCO. Le formulaire de candidature fourni en annexe A de ce document doit être utilisé pour guider la préparation de la proposition.

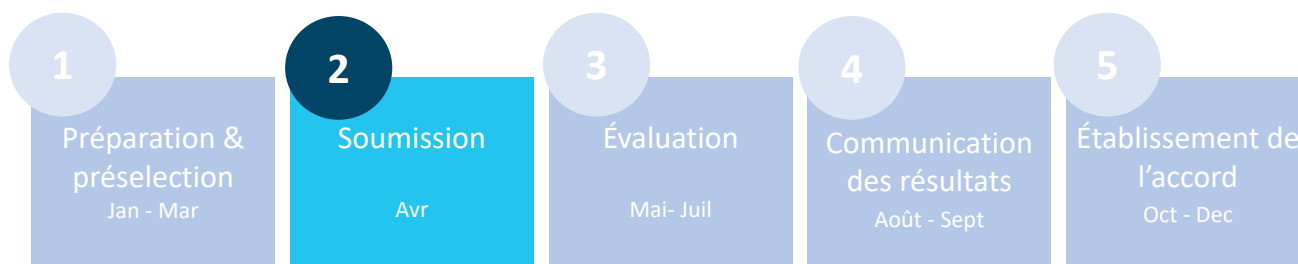
Pendant la phase de préparation et de présélection (janvier - mars), les établissements d'enseignement supérieur sont censés :

- **Consulter les Commissions nationales.** Chaque Commission nationale ayant son propre processus et calendrier de présélection des propositions/candidatures, les établissements d'enseignement supérieur souhaitant soumettre une candidature sont invités à consulter leur Commission nationale. Notez que certaines Commissions nationales peuvent commencer le processus de présélection l'année précédente.
- **Élaborer une proposition de projet.** Élaborer une proposition de projet en accord avec les objectifs du programme UNITWIN, en articulant les objectifs du projet, les impacts attendus, les bénéficiaires, les activités et les résultats, ainsi que le budget; en reliant clairement les activités et les livrables concrets ainsi que la budget; liant clairement les activités et les produits livrables du projet aux objectifs stratégiques de la [Stratégie à moyen terme de l'UNESCO \(2022-29\)](#) et aux résultats du [programme approuvé \(2022-25\)](#). Se référer au formulaire de demande de l'annexe A pour guider la préparation des sections de la proposition.
- **Déterminer un titre clair pour la Chaire/le Réseau.** Le titre de la Chaire ou du Réseau proposé doit être clair, bref et facilement compréhensible par un non-spécialiste. Les titres doivent représenter avec précision les domaines de recherche de la Chaire / Réseau proposé et résonner avec le mandat de l'UNESCO. Les titres doivent être proposés en anglais ou en français. Les chaires (ou réseaux) UNESCO ne portent généralement pas le nom d'individus, sauf lorsqu'elles sont destinées à commémorer une contribution exceptionnelle et universellement reconnue faite par un individu à un domaine d'étude particulier (par exemple, le Réseau d'Ecotechnie Cousteau, la Chaire Oliver Tambo sur les droits de l'homme). Le titre ne doit pas inclure d'acronymes.
- **Assurer la contribution aux programmes de l'UNESCO.** Préparer des arguments qui démontrent clairement comment le projet proposé contribue concrètement à la mission, au mandat et aux priorités de l'UNESCO, ainsi que sa contribution unique et sa valeur ajoutée au programme UNITWIN. Présenter des propositions d'engagement avec l'UNESCO ainsi qu'avec d'autres chaires dans le cadre du projet. Reportez-vous à la matrice des priorités de l'UNESCO dans le formulaire de candidature, ou pour plus de détails dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2022-2029) et le Programme et budget approuvés (2022-2025).
- **Identifier un responsable de Chaire ou un coordonnateur potentiel.** Les responsables de Chaires et les coordinateurs sont des spécialistes universitaires dans le(s) domaine(s) couvert(s) par la Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN. Généralement titulaires d'un doctorat (ou d'un diplôme équivalent), les responsables de Chaire ou les

coordinateurs proposés possèdent une expertise au sein d'un Réseau existant dans les domaines du projet proposé, ainsi qu'une expérience avérée de la coopération interuniversitaire aux niveaux national, régional et/ou international et de la mobilisation de fonds.

Dans ses efforts pour promouvoir l'égalité des genres, l'UNESCO encourage la nomination de femmes responsables de Chaire ou coordinatrices. En outre, pour renforcer la dimension internationale du programme, les propositions de direction conjointe (c'est-à-dire les co-responsables ou les co-coordinateurs) sont encouragées avec des co-responsables proposés par des institutions de différents pays. En outre, les responsables de Chaires et les coordinateurs de Réseaux peuvent potentiellement entreprendre des chaires de professeur invité ou enseigner dans d'autres institutions, et en particulier lorsqu'ils se trouvent dans un pays ou une région qui peut bénéficier des activités du projet.

- **Établir des partenariats.** Établir des partenariats avec d'autres institutions universitaires, ainsi qu'avec des Chaires UNESCO ou des réseaux UNITWIN existants, des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des fondations, le secteur privé et d'autres partenaires potentiels. Les contributions des partenaires au projet doivent être explicites. Des lettres de soutien des institutions partenaires doivent être soumises avec la demande.
- **Assurer le financement.** Prévoir le soutien financier et humain appropriés pour entreprendre et soutenir le projet pendant toute sa durée, et s'assurer d'un réel engagement de la part de l'institution hôte. Outre les allocations internes pour la promotion de la coopération internationale, l'institution hôte peut explorer les possibilités de financement auprès de donateurs bilatéraux, d'agences de coopération multilatérale, d'organisations du secteur privé et de fondations privées.
- **Préparer la demande.** La demande avec tous ses documents justificatifs doit être préparée en anglais ou en français - les deux langues de travail du programme UNITWIN. Compte tenu du grand nombre de documents justificatifs [lettre d'établissement, lettre de soutien de la Commission nationale, lettre de soutien du partenaire, CV du responsable/coordonateur et éventuellement d'autres] et afin de faciliter les processus d'examen et d'évaluation, l'UNESCO encourage les candidats à utiliser des conventions de dénomination standard, et suggère ce qui suit : *Type de document justificatif_Pays_Etablissement d'enseignement supérieur* et de regrouper les lettres du même type dans un seul document [ex. toutes les lettres de soutien fusionnées en un seul document *Lettres de soutien_Pays_Institution d'enseignement supérieur* (format de fichier préféré)].



- **Soumettre la candidature.** Les établissements d'enseignement supérieur consolideront le travail entrepris pendant la phase d'élaboration de la proposition et enregistreront la candidature sur la plateforme de soumission en ligne, ouverte en anglais et en français du 1er au 30 avril à 23h59 (CET/heure de Paris). Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte. Une candidature soumise est considérée comme complète dès le moment où elle est accompagnée de l'ensemble des documents justificatifs et validée/approuvée par la Commission nationale.

LISTE DE DOCUMENTS POUR LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

- Formulaire de demande dûment rempli en anglais ou en français
- Lettre du Président/Recteur/Vice-Chancelier proposant la création d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN adressée au Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation.
- Lettre de soutien de la Commission nationale pour l'UNESCO, ou du représentant officiel des Nations Unies dans le cas de candidatures provenant de pays qui ne sont pas des États membres de l'UNESCO
- Lettre(s) de soutien de l'institution ou des institutions partenaires indiquant leur engagement envers le projet.
- Curriculum vitae du/des responsable(s) de Chaire(s) ou du/des coordinateur(s) de Réseau proposé(s).

Notez que les demandes concernant un réseau UNITWIN doivent être soumises par une seule institution qui assure la coordination et agit comme point focal pour la demande. Toutefois, la demande doit être accompagnée de lettres d'engagement du responsable exécutif de chaque institution partenaire. Ces lettres doivent également désigner le coordinateur nommé du réseau UNITWIN qui agira en tant que point focal du projet au nom de son institution. De même, les candidatures proposant des co-coordonateurs doivent être soumises et suivies par l'une des deux institutions d'enseignement supérieur.

COMMENT ACCÉDER À LA PLATEFORME DE SOUMISSION EN LIGNE

Après avoir reçu la confirmation de leurs Commissions nationales respectives pour l'UNESCO que leurs propositions ont été présélectionnées pour être soumises à l'UNESCO, les établissements d'enseignement supérieur seront invités à soumettre leur candidature via la plateforme de soumission en ligne.

- 1. S'inscrire.** Pour recevoir une invitation, les établissements d'enseignement supérieur doivent s'inscrire en remplissant un [formulaire de demande de compte](#) : Notez que dans certains cas, les Commissions nationales remplissent ce formulaire au nom de l'établissement d'enseignement supérieur. Il est donc important de maintenir un contact étroit avec les Commissions nationales pour l'UNESCO.

En remplissant le formulaire, indiquez les coordonnées de la personne au sein de l'institution hôte proposée qui préparera et soumettra la demande, et qui agira en tant que point de contact principal avec l'UNESCO et la Commission nationale durant le processus d'évaluation et d'établissement potentiel de la Chaire ou du Réseau.

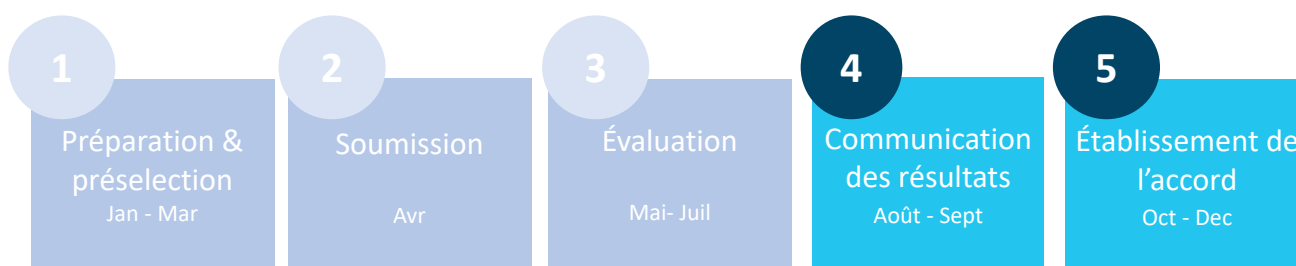
- 2. Réception du lien d'accès à la plateforme en ligne.** Un e-mail sera envoyé aux établissements d'enseignement supérieur comprenant le lien qui permettra d'accéder à la plateforme de soumission en ligne (vérifier le dossier "Spam"). Une fois reçu, cliquez sur le lien pour accéder au formulaire de candidature en ligne.
- 3. Connexion.** Si l'adresse électronique fournie est déjà associée à un compte Microsoft (c'est-à-dire @outlook.com, @hotmail.com, @live.com), saisissez les informations du compte et le mot de passe correspondants. Une fois authentifié, l'utilisateur sera dirigé vers la plateforme de soumission en ligne.
- 4. Remplir la demande et télécharger les documents justificatifs.** La demande peut être remplie en partie et sauvegardée pour être complétée ultérieurement (il n'est pas nécessaire de saisir toutes les informations en une seule session).

Consultez le guide de l'utilisation, détaillé en annexe pour l'accès et la préparation de la candidature. Si vous avez besoin d'une assistance technique pour remplir le formulaire de candidature, veuillez contacter l'équipe de coordination du programme UNITWIN à l'adresse unitwin@unesco.org.



L'UNESCO évalue les candidatures en fonction d'une série de critères liés à la qualité et à la pertinence du projet pour le programme UNITWIN et à sa contribution unique à l'UNESCO, à la capacité d'entreprendre et de maintenir le projet, ainsi qu'aux approches de mise en œuvre. Compte tenu du nombre croissant de demandes, le processus de sélection est très compétitif et seules les demandes qui répondent à tous les critères requis seront retenues, et la priorité sera donnée aux propositions qui démontrent qu'elles répondent également à au moins un critère supplémentaire souhaitable.

Afin de parvenir à une représentation géographique plus équilibrée des membres, ou en réponse à des priorités thématiques particulières, le programme UNITWIN pourrait affiner davantage les critères, ou limiter le nombre de candidatures à recevoir pour chaque pays. Les Commissions nationales pour l'UNESCO seront informées de ces éventuelles orientations ou limitations supplémentaires, et celles-ci seront annoncées lors de l'appel à propositions pour la phase de présélection.



Une fois que l'UNESCO aura terminé son processus d'évaluation interne, les résultats seront communiqués aux établissements d'enseignement supérieur par courrier électronique, et les Commissions nationales seront tenues informées. En cas d'évaluation positive, l'établissement d'enseignement supérieur recevra le projet d'accord proposé par courrier électronique. Il peut y avoir d'autres échanges entre l'UNESCO et l'établissement d'enseignement supérieur pour affiner le contenu de l'accord avant sa cosignature.

- **Informers les partenaires du résultat.** Seuls l'établissement qui a soumis la demande et la Commission nationale seront informés du résultat. Il incombe donc au candidat d'informer ses partenaires potentiels des résultats de la candidature.
- **Réviser et finaliser l'accord.** Le représentant désigné de l'institution hôte approuve dès sa réception le projet d'accord de l'UNESCO, après quelques éventuels échanges avec l'équipe de coordination d'UNITWIN pour affiner les objectifs du projet. Une fois accepté, l'accord final est signé par le Directeur général de l'UNESCO, puis cosigné par l'institution hôte. L'accord n'est considéré comme finalisé que lorsqu'il a été signé par les deux parties..

La Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN nouvellement établi est ajouté à la base de données des Chaires et Réseaux et annoncé sur le site web UNITWIN. Le responsable de la Chaire et le coordinateur du réseau se voient désigner un ou plusieurs points focaux thématiques à l'UNESCO. Les équipes commencent à bénéficier des avantages du réseau en tant que partenaire reconnu de l'UNESCO, y compris la possibilité d'être mis en relation avec un certain nombre d'experts internationaux et d'autres Chaires UNESCO dans des disciplines similaires ou complémentaires à travers le monde, et sont invités à apporter leur expertise et à présenter leurs travaux lors d'événements organisés par l'UNESCO et à évaluer par les pairs les travaux des autres membres du réseau, ainsi qu'à participer à des séminaires dédiés aux Chaires UNESCO.

Le responsable de la Chaire UNESCO ou le coordinateur du réseau UNITWIN dirige l'équipe dans la mise en œuvre des activités définies dans la proposition de projet. Ils sont également responsables de l'organisation et de la promotion des activités académiques, de la mise en réseau, de la diffusion des résultats de recherche, des publications et de la collecte de fonds pour soutenir les activités du projet. Les responsables de Chaires et les coordinateurs de réseaux sont encouragés à maintenir une communication régulière avec les experts de l'UNESCO qui servent de point(s) focal(aux) thématique(s) principal(aux), afin de s'assurer que l'UNESCO et la chaire/le réseau peuvent réciproquement bénéficier du travail de chacun.

Accord entre l'UNESCO et l'institution hôte

Les accords sont signés entre le Directeur général de l'UNESCO et le responsable de l'institution qui accueille la Chaire UNESCO ou le Réseau Unitwin en anglais ou français. La durée des accords est initialement fixée pour une période de quatre ans. Les demandes de renouvellement de ces accords sont soumises à la mise en œuvre réussie des activités prévues de la Chaire ou du Réseau et à la réalisation des objectifs fixés. Cette section fournit quelques explications supplémentaires sur les termes standards de l'accord.

Nomination et transfert du responsable de la Chaire ou du coordinateur du Réseau

Les responsables de la Chaire ou les coordinateurs de Réseau potentiels sont proposés et nommés par l'institution hôte et leur mandat est limité à la durée de l'accord. La nomination n'entraîne pas nécessairement la création d'un poste spécifique au sein de l'institution hôte, et les personnes nommées sont soumises aux droits et privilèges prévus par l'institution hôte. En cas de départ du responsable de la Chaire ou du coordinateur de Réseau (y compris en cas de retraite), l'institution hôte proposera un responsable de Chaire ou un coordinateur de Réseau suppléant. La candidature identifiée par l'institution hôte peut être proposée par une institution partenaire d'une Chaire ou d'un Réseau. Toutes les nominations du nouveau (Co-) responsable de la Chaire ou du (des) coordinateur(s) de Réseau sont soumises à l'approbation de l'UNESCO. De même, toute adhésion supplémentaire à un réseau UNITWIN est également soumise à l'approbation de l'UNESCO.

Etant donné que les Chaires UNESCO et les Réseaux UNITWIN sont établis entre l'UNESCO et les institutions concernées et non avec des individus, un responsable de Chaire ou un coordinateur de Réseau ne peut être transféré de l'institution hôte nommée dans l'accord à une autre.

Coopération et communication avec l'UNESCO

Les Chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN sont reconnus comme des partenaires intellectuels de l'UNESCO. Ils seront encouragés à coopérer avec l'Organisation et ses réseaux, à prendre part aux événements organisés par l'UNESCO, à répondre aux appels à propositions et à s'engager dans les activités de l'Organisation dans leurs domaines de compétence.

Dès la signature de l'accord, chaque Chaire ou réseau sera mis en relation avec les experts de l'UNESCO (points focaux thématiques) avec lesquels ils doivent s'engager activement dans leur domaine d'expertise. Les Chaires/Réseaux sont encouragés à maintenir un dialogue permanent et à travailler en étroite collaboration avec les experts de l'UNESCO. Cela peut inclure des projets de publication, des événements (tels que des séminaires ou des conférences) et d'autres activités d'intérêt.

Un répertoire des Chaires UNESCO et des Réseaux UNITWIN est mis à la disposition du public et comprend le titre de la chaire/du réseau, le pays, le(s) domaine(s) thématique(s) d'intérêt, les sites web et les coordonnées du responsable de la Chaire/du coordinateur du Réseau.

Renouvellement des accords

Les institutions qui souhaitent renouveler leur accord doivent soumettre une demande de renouvellement à l'UNESCO six mois avant la date d'expiration de l'accord actif. La Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN, ainsi que la Commission nationale pour l'UNESCO, seront informés avant l'échéance de la demande de renouvellement et un lien spécial ou une invitation à remplir la demande de renouvellement et recevront un lien spécial ou une invitation à remplir la demande de renouvellement ainsi qu'à soumettre les documents justificatifs. Les documents requis pour le traitement d'une demande de renouvellement comprennent :

- **Un rapport sur le projet quadriennal.** Un rapport d'activités présenté par la Chaire ou le Réseau au cours des quatre années. Le lien susmentionné comprendra un modèle prédéfini pour compléter le rapport, en mettant l'accent sur les résultats obtenus tels que les publications, les conférences organisées, les partenariats de recherche collaborative, la coopération internationale, les échanges d'étudiants/professeurs, etc.
- **Plan de travail futur.** Un plan de travail détaillé pour la période de renouvellement de quatre ans et la confirmation qu'un budget adéquat a été obtenu pour sa mise en œuvre.
- **Lettre de soutien.** Lettre du responsable de l'institution hôte confirmant l'intention de continuer à accueillir la Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN, et confirmation du responsable de la Chaire ou du coordinateur du Réseau.
- **Lettre de la Commission nationale pour l'UNESCO (facultatif).** Les Commissions nationales pour l'UNESCO sont encouragées à fournir une lettre de soutien pour le renouvellement d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN.

Les renouvellements seront évalués en fonction des priorités thématiques les plus récentes de l'UNESCO. Ainsi, les institutions souhaitant renouveler leur accord seront invitées à réaligner leurs activités sur le programme et les objectifs stratégiques de l'UNESCO.

Après évaluation par les experts de l'UNESCO, la décision sera communiquée aux établissements d'enseignement supérieur, et les Commissions nationales pour l'UNESCO seront tenues informées.

Résiliation ou non-renouvellement de l'accord

L'UNESCO peut décider de résilier ou de ne pas renouveler l'accord de la Chaire ou du Réseau si le rapport quadriennal n'indique pas une mise en œuvre réussie des activités prévues et la réalisation des objectifs initialement fixés ; ou si les activités proposées pour le nouveau mandat de quatre ans ne correspondent pas aux priorités stratégiques de l'UNESCO. En cas de non-renouvellement ou de résiliation, les Chaires UNESCO ou les Réseaux UNITWIN ne peuvent plus se présenter comme tels, ni utiliser le nom et le logo de l'UNESCO.

Les Chaires et Réseaux dont les accords ont expiré et pour lesquels aucune demande de renouvellement n'a été soumise en temps voulu, comme indiqués dans les présentes directives, seront supprimés de la base de données du programme UNITWIN.

Utilisation du logo

Afin de démontrer leur lien avec l'UNESCO, les membres des Chaires UNESCO et des Réseaux UNITWIN sont invités à utiliser l'un des deux logos composés UNESCO-UNITWIN.



Le logo est disponible dans les six langues des Nations unies et dans la couleur **bleu** uniquement. Sur demande, le logo peut être préparé dans d'autres langues.

Le logo ne peut être utilisé qu'une fois la Chaire UNESCO ou le réseau UNITWIN établi, c'est-à-dire une fois que l'accord a été signé par l'UNESCO et l'institution hôte, et uniquement pendant la période de validité de l'accord et toute prolongation ultérieure. Il ne peut être modifié, et aucun texte ou élément graphique ne peut y être ajouté ou associé étroitement.

Les institutions hôtes peuvent utiliser leur propre logo en même temps que le logo des Chaires UNESCO et du Réseau UNITWIN. Cependant, les logos doivent être présentés séparément, sans être construits ou montrés comme un seul bloc de logo. Par exemple, le logo de l'institution hôte peut figurer à gauche et le logo UNITWIN à droite (voir exemple ci-après).



Les Chaires UNESCO et les Réseaux UNITWIN peuvent utiliser le logo pour leurs propres activités mais ne peuvent pas donner l'autorisation d'utiliser le logo à des tiers. En outre, les institutions hôtes ne peuvent pas utiliser le logo de l'UNESCO seul sans avoir reçu une confirmation écrite préalable de l'UNESCO les autorisant à le faire.

Les conditions complètes d'utilisation du logo sont décrites dans l'accord portant création d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN.

Les Chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN établis avant le 31 décembre 2021 doivent remplacer leurs anciens logos par le nouveau sur toutes leurs activités, y compris les supports multimédias, les médias sociaux, les sites web, les brochures et autres supports et documents, y compris lorsque les supports sont réimprimés et/ou reproduits.

Certificats et diplômes

Un diplôme ou un certificat associé à une Chaire UNESCO ou à un Réseau UNITWIN ne peut être délivré que par l'institution hôte et doit être signé par son responsable (Recteur, Président, Vice-président). Il ne peut, en aucun cas, être délivré par la Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN. De même, les prix ne peuvent être décernés par la Chaire UNESCO ou le Réseau UNITWIN, mais uniquement par l'institution d'enseignement supérieur qui accueille la Chaire ou le Réseau.

Annexes

A - Formulaire pour la création de Chaires UNESCO ou de Réseaux UNITWIN

Ce formulaire doit être rempli en anglais ou en français par l'établissement d'enseignement supérieur souhaitant établir une Chaire UNESCO ou un Réseau UNITWIN via le portail en ligne qui sera ouvert du 1er au 30 avril. Pour candidater, l'UNESCO encourage les établissements d'enseignement supérieur, à élaborer leurs propositions avant cette date pour recueillir le soutien des commissions nationales respectives pour l'UNESCO et celui des spécialistes du programme de l'UNESCO concernés (si nécessaire).

L'acte de candidature devra fournir les pièces justificatives suivantes, à télécharger avant la soumission :

- Lettre du responsable de l'établissement d'enseignement supérieur (par exemple, Président, Recteur, Vice-Président) proposant la création d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN
- Lettre de soutien de la Commission nationale pour l'UNESCO, ou du représentant officiel des Nations Unies dans le cas de candidatures de pays non-membres de l'UNESCO
- Lettre de soutien d'institution(s) partenaire(s) indiquant leur engagement favorable au projet proposé
- Curriculum Vitae du ou des responsables de Chaire ou de Coordonnateurs de Réseau

Remarque : le fait de ne pas fournir tous ces documents susmentionnés entraînera un rejet automatique de la demande.

Bienvenue sur la plateforme de candidature dédiée à la proposition d'établissement d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN

Cette candidature est pour un(e)

Chaire UNESCO

Réseau UNITWIN

A. TITRE ET RESUMÉ DESCRIPTIF

Titre de la Chaire ou du Réseau : [14 mots maximum]

[Le titre proposé de la Chaire ou du Réseau doit refléter le sujet et les principaux objectifs de la proposition. Ce titre doit être explicite pour un non-spécialiste].

Résumé descriptif : [300 mots maximum]

[Le résumé descriptif doit permettre une compréhension rapide du lecteur de saisir la raison d'être et les objectifs du projet et la manière dont ces derniers seront atteints. Remarque : si la candidature est acceptée, ce résumé pourra être mis à la disposition du public. Il doit donc être succinct et ne pas contenir d'informations confidentielles.]

Mots-clés : sélectionnez les mots clés les mieux associés à votre proposition. Vous pouvez choisir jusqu'à 5 mots clés [Liste déroulante des domaines thématiques d'intérêt, par exemple « Intelligence artificielle, alphabétisation du futur, dialogue interculturel, TIC dans l'éducation, patrimoine subaquatique », etc...]

Mot-clé 1

Mot-clé 2

Mot-clé 3

Mot-clé 4

Mot-clé 5

Autre (veuillez préciser) :

B. À PROPOS DE L'INSTITUTION HÔTE ET DU RESPONSABLE /COORDINATEUR PROPOSÉ

Établissement d'enseignement supérieur d'accueil : [Liste déroulante, si autre, veuillez préciser]

- Faculté ou département :
- Adresse complète :
- Pays :
- Numéros de téléphone :
- Site Web de l'établissement :
- Site Web de la faculté/département/centre de recherche :
- Nom du responsable de l'établissement :
- Courriel de contact (responsable de l'établissement) :

Engagements antérieurs entre l'UNESCO et l'institution hôte

L'établissement dispose-t-il actuellement en son sein d'une Chaire UNESCO ou fait-il parti d'un réseau UNITWIN ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le nom de la Chaire UNESCO ou du Réseau UNITWIN :

L'institution a-t-elle accueilli une Chaire UNESCO ou a-t-elle fait partie d'un Réseau UNITWIN dans le passé ?

Oui Non Inconnu

Si oui, indiquez le nom de la Chaire/du Réseau, l'année de création et de la clôture :

Est-ce la première fois que l'institution hôte soumet une candidature pour proposer une Chaire UNESCO ou un Réseau UNITWIN ?

Oui Non Inconnu

Si non, veuillez indiquer l'année de candidature et le thème proposé :

Responsable de la Chaire ou coordinateur du Réseau proposé :

- Nom et prénom :
- Titre académique : (Professeur, Professeur adjoint, etc.)
- Genre :
- Poste occupé :
- Téléphone fixe :
- Portable :
- Courriel :
- Profil(s) sur les réseaux sociaux : (par ex., LinkedIn, identifiant Twitter)
- Site Web professionnel :
- Site Web personnel :
- Le plus haut niveau d'études/de formation

Co-responsable ou co-coordonateur proposé :

- Nom et prénom :
- Titre académique (Professeur, Professeur assistant, etc.) :
- Genre :
- Poste occupé :
- Téléphone fixe :
- Portable :
- Courriel :
- Profil(s) sur les réseaux sociaux : (par exemple, LinkedIn, identifiant Twitter)
- Site Web professionnel :
- Site Web personnel :
- Le plus haut niveau d'études/de formation :

Publications récentes

Liste des publications* les plus récentes produites par le ou les responsables de Chaire ou coordinateurs de Réseau proposés qui sont étroitement liées à la proposition (jusqu'à 3), de préférence en anglais ou en français, sinon en arabe, chinois, russe et espagnol.

*les publications dans des langues autres que les 6 langues officielles des Nations Unies peuvent être répertoriées dans les CVs individuels des responsables de Chaire ou des coordinateurs de Réseau proposés

Catégorie [livre, article, ...]	Titre	Livre	Résumé – 50 mots	Langue
+++				

C. CONTRIBUTIONS AUX PRIORITÉS DE L'UNESCO

Ci-dessous les objectifs stratégiques et les résultats tels que définis dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2022-2029). Veuillez indiquer trois résultats (maximum) auxquels votre proposition contribuera.

Objectif stratégique 1 : Assurer à tous une éducation de qualité équitable et inclusive et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, afin, entre autres, de réduire les inégalités et de promouvoir des sociétés apprenantes et créatives, notamment à l'ère du numérique

- Résultat 1 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Résultat 2 : Renforcer la coordination internationale en vue de la réalisation de l'ODD 4, et de développer l'agenda mondial de l'éducation fondé sur la recherche, la prospective et l'innovation

Objectif stratégique 2 : Œuvrer à l'édification des sociétés durables et à la protection de l'environnement par la promotion de la science, de la technologie, de l'innovation et du patrimoine naturel

- Résultat 3 : Renforcer la connaissance en faveur de l'action climatique, de la biodiversité, de la gestion de l'eau et de l'océan, et de la réduction des risques de catastrophes naturelles
- Résultat 4 : Faire avancer la coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

Objectif stratégique 3 : Construire des sociétés inclusives, justes et pacifiques en promouvant la liberté d'expression, la diversité culturelle et l'éducation à la citoyenneté mondiale, et en protégeant le patrimoine culturel

- Résultat 5 : Renforcer la protection et la promotion de la diversité du patrimoine et des expressions culturelles
- Résultat 6 : Promouvoir la liberté d'expression et le droit à l'information
- Résultat 7 : Promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination, les discours de haine et les stéréotypes

Objectif stratégique 4 : Favoriser un environnement technologique au service de l'humain par le développement et la diffusion des connaissances et des compétences ainsi que l'élaboration de normes d'éthiques

- Résultat 8 : Favoriser le partage des connaissances et le développement des compétences à l'ère du numérique
- Résultat 9 : Développer des standards éthiques, des normes et des cadres d'action pour répondre aux enjeux des technologies innovantes et de la transformation numérique

La proposition a-t-elle été élaborée en collaboration ou en consultation avec l'UNESCO ?

- Oui Non

Bureau/Institut de l'UNESCO	Personnel de l'UNESCO	Notes:
+++		

Veuillez expliquer comment le projet proposé peut contribuer à la mission, au mandat et aux priorités de l'UNESCO. Mettre en évidence la contribution exceptionnelle et la valeur ajoutée du projet. [300 mots maximum]

Le cas échéant, mettre en évidence l'approche du projet en matière d'égalité des sexes (c'est-à-dire dans la composition des membres de l'équipe, les méthodes et approches de recherche, les experts mobilisés, etc.) [100 mots maximum]

D. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

Dans cette section, les candidats doivent présenter leurs plans de travail et leur budget pour les quatre prochaines années du projet proposé. Cela ne devra pas dépasser cinq pages.

a. **Contexte et analyse** [200 mots]

[Veuillez expliquer en détails le contexte et d'indiquer les principaux défis auxquels le projet proposé vise à répondre]

b. **Objectifs**

[Veuillez établir jusqu'à quatre objectifs de projet proposé, chacun composé d'un énoncé. Idéalement, un objectif est spécifique et mesurable, en respectant des contraintes de temps, de budget et de qualité.]

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

c. **Bénéficiaires du projet** [100 mots maximum]

[Veuillez décrire les bénéficiaires du projet proposé, par ex. ceux qui participent aux activités du projet et ceux qui bénéficieront de l'impact de l'activité/du résultat. Le cas échéant, veuillez fournir la preuve du soutien des bénéficiaires au projet proposé et de leurs implications dans sa conception.]

d. **Activités et résultats** [1500 mots maximum]

[Il s'agit de la section la plus longue de votre proposition de projet. Veuillez dresser la liste de tous les résultats escomptés du projet proposé ainsi que les activités ou les tâches qui seront réalisées pour atteindre ces résultats. Assurez-vous de préciser la portée géographique du projet et de mettre en évidence les approches interdisciplinaires et/ou prospectives si elles sont utilisées. Veuillez détailler les activités de communication et de sensibilisation qui sont prévues. Les résultats seront ensuite résumés dans la section E.]

e. **Impact** [100 mots maximum]

[Veuillez fournir une brève analyse de l'impact attendu de votre projet sur le développement éducatif, socio-économique et culturel aux niveaux local, national, régional et mondial.]

f. **Budget**

Budget total en dollars US :

[Veuillez fournir une répartition du budget global (en dollars US) pour atteindre les objectifs du projet sur quatre ans, y compris les informations sur le budget obtenu, les contributions de l'institution hôte et les plans de collecte de fonds supplémentaires. Le budget peut être préparé par activité ou par type de dépenses, telles que le personnel, les événements, les services contractuels, les formations et les événements externes, les subventions, l'équipement et l'entretien, les communications et autres dépenses.]

E. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Cette section vise à fournir des détails sur les résultats attendus du projet proposé et leur groupe cible ou leurs bénéficiaires.

	Quantité	Détails sur le résultat (par exemple, thème ou titre de la conférence, date et lieu ; type de produit de connaissances tel que des kits, des livres, des articles de revues)	Audience ciblée	Indiquez une éventuelle coopération avec l'UNESCO ou comment l'UNESCO peut s'engager avec le projet proposé sur le résultat.
<input type="checkbox"/> Recherche et production des connaissances				
<input type="checkbox"/> Publications				
<input type="checkbox"/> Sites web et réseaux sociaux				

<input type="checkbox"/> Cours et conférences				
<input type="checkbox"/> Ateliers de formation et de renforcement des capacités institutionnelles				
<input type="checkbox"/> Mobilité académique /échanges d'étudiants				
<input type="checkbox"/> Professeurs invités/bourses de recherche/ mobilité/échanges				
<input type="checkbox"/> Conférences et grands événements				
<input type="checkbox"/> Séminaires / webinaires / ateliers				
<input type="checkbox"/> Engagement de la communauté/société civile				
<input type="checkbox"/> Réseautage et partenariats				
<input type="checkbox"/> Coopération interuniversitaire				
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :				

F. PARTENARIAT

Veuillez sélectionner dans la liste ci-dessous la catégorie de partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet proposé et indiquer leur(s) nom(s), rôle(s) et contributions (institutionnelles, intellectuelles, en nature, financières, etc.) (jusqu'à 15)

Catégorie: [UNESCO, ONG, Fondation, partenaire ONU, secteur privé, entité gouvernementale, autre]	Nom (s):	Liens	Rôle(s)/contribution(s):
++			

G. DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Veuillez télécharger les documents suivants (formats acceptés : pdf, doc., jpeg, png avec une taille maximale de 1 Mo par document.)

- Lettre du responsable de l'établissement d'enseignement supérieur (par exemple : Président, Recteur, Vice-Président) proposant la création d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN
- Lettre de soutien de la Commission nationale pour l'UNESCO, ou du représentant officiel des Nations Unies dans le cas de candidatures de pays non-membres de l'UNESCO.
- Lettre de soutien d'institution(s) partenaire(s) indiquant leur engagement envers le projet proposé.
- Curriculum Vitae du ou des Responsables de Chaire ou Coordinateurs de Réseau proposés
- Tout autre document tel que des lettres de recommandation d'institutions partenaires potentielles

H. COMMENTAIRES

Espace prévu pour d'éventuels commentaires.

B - Critères pour la création d'une chaire UNESCO et d'un réseau UNITWIN

Ce document définit les critères, à la fois requis et souhaitables, pour la création de Chaires UNESCO et/ou de Réseaux UNITWIN. Ils s'appliquent à tous les intervenants du Programme : (1) Etablissements d'enseignement supérieur lors de l'élaboration de leurs propositions de candidature; (2) Commissions nationales pour l'UNESCO, lors de la sélection des propositions de candidature ; (3) L'UNESCO, lors de l'examen des propositions de candidature.

Les requis

Les candidatures à la création d'une Chaire UNESCO et/ou d'un Réseau UNITWIN doivent répondre à tous les critères suivants :

ELIGIBILITÉ

- ❑ **Contribution aux priorités de l'UNESCO** : Proposé par un établissement d'enseignement supérieur reconnu, accrédité ou autrement homologué par les autorités nationales ou locales compétentes.

Toutes les candidatures des établissements d'enseignement supérieur de tous les pays reconnus par l'ONU sont acceptées, y compris celles des pays qui ne sont pas États membres de l'UNESCO lors de la soumission du projet de candidature.

PORTÉES/OBJECTIFS

- ❑ **Contribution aux priorités de l'UNESCO** : Contribue à une ou plusieurs priorités de l'UNESCO telles que décrites dans la Stratégie à moyen terme (2022-2029) et le Programme approuvé (2022-2025).

APPROCHE

- ❑ **Approche intégrée** : propose un plan de travail intégré qui combine recherche, enseignement/formation et engagement communautaire
- ❑ **Engagement avec l'UNESCO et ses réseaux** : illustre les partenariats établis ou que l'on envisage d'établir avec des équipes de l'UNESCO, d'autres Chaires UNESCO ou Réseaux UNITWIN, des réseaux UNESCO, des centres de catégorie II de l'UNESCO, ainsi que d'autres partenaires.
- ❑ **Coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud** : démontre la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud à travers la mise en réseau et la coopération interuniversitaire.

CAPACITÉ

- ❑ **Expertise requise** : expertise pédagogique et pertinente démontrée du ou des responsables de Chaire ou des coordinateurs de Réseau proposés et des membres de l'équipe dans le ou les domaines thématiques proposés, y compris leur capacité à produire des publications de qualité.
- ❑ **Capacité de coopération interuniversitaire et de mise en réseau** : capacité démontrée à collaborer avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, à offrir des opportunités de mobilité académique et d'échange d'étudiants, ainsi qu'à entreprendre des activités de partage et de diffusion des connaissances.
- ❑ **Viabilité financière** : financement adéquat assuré et/ou plans visant à l'obtenir pour les activités prévues dans le plan quadriennal

Les souhaitables

La priorité sera donnée aux candidatures qui répondent en plus à un ou plusieurs critères suivants :

Etablissements d'enseignement supérieur ou de recherche :

- Pays/régions sous-représentés** : de (1) pays qui n'ont pas de Chaire UNESCO ou de Réseau UNITWIN, (2) d'Afrique ; (3) des PEID.
- Nouvelles institutions**: établissant leur première Chaire UNESCO ou leur premier Réseau UNITWIN.
- Égalité des genres** : projet de candidature proposant une femme comme responsable de Chaire UNESCO ou coordinatrice de Réseau Unitwin .

PORTÉES/OBJECTIFS

- Portée géographique** : les activités entreprises impliquent plusieurs pays, sont d'envergure interrégionales ou internationales. Préférence aux candidatures axées sur et/ou bénéficiant à l'Afrique.
- Approches interdisciplinaires** : les approches sont de conception interdisciplinaire/multidisciplinaire.
- Perspectives tournées vers l'avenir** : les approches sont anticipatrices et tournées vers l'avenir.
- Thèmes innovants** : la proposition aborde des domaines thématiques qui ne sont pas déjà couverts par une autre Chaire UNESCO ou un autre Réseau UNITWIN dans le même pays.

APPROCHE

- Parité** : la proposition comprend une approche sensible à la parité avec des activités visant spécifiquement à traiter les questions d'égalité des genres.

C - Guide d'utilisation de la plateforme de soumission en ligne

Étape 1 : S'inscrire

- Les établissements d'enseignement supérieur présélectionnés pour soumettre une demande de création de Chaire UNESCO ou de Réseau UNITWIN sont invités à s'inscrire pour accéder à la plateforme de soumission en ligne.
- Les informations de base sur l'établissement d'enseignement supérieur candidat sont soumises par le biais du [formulaire de demande de compte](#).

Note : Les informations de contact doivent être celles de la personne de l'institution hôte proposée qui préparera et soumettra la demande, et agira en tant que point focal principal avec l'UNESCO et la Commission nationale pendant le processus d'évaluation et l'établissement potentiel de la Chaire ou du Réseau.

- Le message suivant indique que le formulaire de demande de compte a été soumis avec succès



Étape 2 : Accéder à la plateforme de soumission en ligne

- Une notification sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de demande de compte, avec un lien pour accéder à la plateforme de soumission en ligne.
- Cliquez sur le lien
- Si l'adresse électronique indiquée est déjà associée à un compte Microsoft (c'est-à-dire @outlook.com, @hotmail.com, @live.com), veuillez saisir les informations et le mot de passe.
- Sinon, créez un compte Microsoft [Voir la fin du guide pour savoir comment créer un compte Microsoft].


Étape 3 : Remplir le formulaire de demande

- Une fois connecté, l'utilisateur sera redirigé vers la page suivante



Le bouton "Rejoignez-nous" mène au formulaire de demande que l'utilisateur peut commencer à remplir.

Notes d'orientation complémentaires

- Lisez le bouton d'information  (si disponible) sur chaque question pour obtenir des conseils plus détaillés sur la meilleure façon de répondre à la question.
- Après 15 minutes d'inactivité, la session se termine automatiquement. Il est donc conseillé de remplir le formulaire en plusieurs étapes et de le sauvegarder régulièrement.
- Important : Si, après avoir cliqué sur le bouton SAUVEGARDER, l'utilisateur n'est pas redirigé vers "Mes applications" et reste sur le formulaire, cela signifie qu'il y a une erreur et que l'application n'a pas été sauvegardée !
- Si l'utilisateur n'est pas en mesure d'enregistrer la demande, vérifiez si des messages d'erreur en rouge apparaissent dans le formulaire (par exemple, champ obligatoire non rempli ; limite de mots dépassés).
- Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (*). Tous ces champs doivent être remplis afin qu'une demande puisse être enregistrée ou soumise.
- Pour modifier la demande, cliquez sur "Modifier l'élément/edit" en haut à gauche.
- Il est conseillé à l'utilisateur de remplir le formulaire dans un document Word, puis de coller le texte dans la plateforme de soumission en ligne. L'utilisateur doit respecter **la limite de caractères**, sinon l'enregistrement ne sera pas possible.
- À tout moment, en cliquant sur "**Mes applications**" dans le menu de gauche, vous verrez les applications enregistrées jusqu'à présent.

Étape 4 : Soumettre la demande

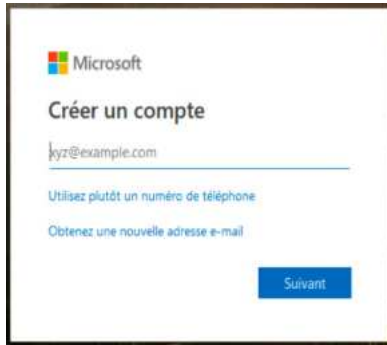
- Lorsque l'utilisateur a rempli le formulaire de demande et est prêt à le soumettre, il doit sélectionner OUI, puis cliquer sur le bouton Enregistrer. Une fois sauvegardé, l'utilisateur peut appuyer sur le bouton Appliquer.
- Un message électronique sera envoyé à l'utilisateur pour confirmer la réussite de la soumission de la demande.

Comment créer un compte Microsoft ?

- Cliquez sur "créer un compte Microsoft".



- Entrez une adresse électronique et créez un mot de passe



- Renseigner les informations demandées et confirmez la création du compte par le code de sécurité envoyé directement à l'adresse électronique fournie.
- Le compte Microsoft est alors créé. L'utilisateur peut se connecter avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.
- Passez à l'étape 3 pour remplir le formulaire de demande.



unesco

Programme de jumelage
et mise en réseau
des universités

Le programme UNITWIN/Chaires UNESCO

Directives et procédures

Révisé en mars 2022

Ce document présente le programme UNITWIN/Chaires UNESCO, décrit le processus d'établissement d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN, ainsi que les termes de l'accord signé entre l'UNESCO et l'institution hôte. Il inclut un ensemble complémentaire d'annexes qui comprend tous les documents du programme, y compris le formulaire de candidature, les critères d'établissement d'une Chaire UNESCO ou d'un Réseau UNITWIN, et le guide d'utilisation de la plateforme de soumission en ligne.

Restons en contact

Équipe pour l'avenir de
l'apprentissage et l'innovation
L'équipe de coordination UNITWIN
Secteur de l'éducation
7 Place de Fontenoy
75007 Paris,
France



unitwin@unesco.org



[https://www.unesco.org/fr/
education/higher-education/unitwin](https://www.unesco.org/fr/education/higher-education/unitwin)



@UNESCO